

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MAI 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai deux mille treize, à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-quatre, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le dix-sept précédent.

**Etaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mmes BASTIDE, BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Melle BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, M. REDON, Melle KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, M. FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN, TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. GUY, Mme DE MOURA, Mmes CROS, ROUDAUT, MM. TRIGANCE, CHALLAL, Mme MATMATI, M. RIGALT, M. TAVARES Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BOURDI représenté par M. KONIECZNY,  
Mme FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE,  
M. LEROY représenté par M. LISON,  
M. LOCRAÏ représenté par Mme LE GLOANNEC,  
M. LESKO représenté par M. GUY,  
M. KOUMOU représenté par M. BOURCIER,  
Mme HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE,  
Melle DOUMBIA représentée par M. CHALLAL,  
Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM130523 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCEDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 43 voix

Madame Eugénie PONTHER                      voix : 43

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 - 2 - ACCORD LOCAL RELATIF À LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**APPROUVE** la proposition de fixer le nombre et la répartition par commune des conseillers intercommunaux :

Le Conseil Communautaire est composé de conseillers communautaires dont le nombre est fixé de la manière suivante :

- 2 conseillers communautaires par commune,
- 1 conseiller communautaire supplémentaire par commune pour chaque tranche entamée de 8 000 habitants.

La population prise en compte pour déterminer le nombre de conseillers intercommunaux par commune est la population municipale authentifiée par le décret n°2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ainsi, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, l'effectif total du conseil communautaire est fixé à 72 membres.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 - 3 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA VILLE DE SAINT-OUEN**

**DECIDE** d'engager la modification simplifiée du P.L.H. pour intégrer le P.L.H. de Saint-Ouen en tant que volet territorial du PLH communautaire ci-annexé,

**DIT** que le P.L.H. de Saint-Ouen annexé au P.L.H. Communautaire sera transmis au représentant de l'Etat dans le département qui devra également donner son avis dans un délai de 2 mois. A défaut de réponse dans ce délai, son avis sera réputé donné.

**DIT** que la modification simplifiée, intégrant le P.L.H. de Saint-Ouen devra ensuite être approuvée par délibération du conseil communautaire.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

#### **CM130523 – 4 – DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

**PREND ACTE** du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France.

#### **CM130523 – 5 – GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'A.U.C.E.J. DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ARTICLE 1 :** QUE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ACCORDE SA GARANTIE À HAUTEUR DE 80 % POUR LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR L'A.U.C.E.J. AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 750 000,00 €,
- Indexation : Taux Fixe à 3,50 % (hors assurance),
- Durée : 20 ans.

**ARTICLE 2 :** qu'au cas où l'A.U.C.E.J., pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places à première demande du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion.

**ARTICLE 3 :** que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4 :** qu'il autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'A.U.C.E.J. et le Crédit Mutuel.

Ont voté Pour : 40

Contre : 3 Mme MATMATI (+ pouvoir), M. RIGAULT

**CM130523 - 6 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION SUR LE MOBILIER URBAIN**

**APPROUVE** la convention entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Epinay-sur-Seine pour l'installation de systèmes de vidéo protection sur des dispositifs de mobilier urbain, conclue à titre gratuit.

**DECIDE** que la convention est passée pour une durée d'un an renouvelable pendant toute la durée de l'installation de matériels de vidéo protection sur des dispositifs de mobilier urbain.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution.

Ont voté Pour : 35

Contre : 6 M. CHALLAL (+ pouvoir) + Mme MATMATI (+ pouvoir), M. RIGULT, M.TAVARES

Abstentions : 2 M. TRIGANCE (+ pouvoir)

**CM130523 – 7 – OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT FLOTTANT - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DE SON ENVELOPPE FINANCIÈRE**

**APPROUVE** l'Avant Projet Détaillé de l'opération de construction d'un restaurant flottant,

**APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. fixé à 1 072 159,00 € H.T.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 - 8 – PARTICIPATION DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE**

**DIT** que les modalités de calcul permettant de fixer le coût moyen annuel de fonctionnement par élève des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré, sont appliquées aux écoles privées sous contrat,

**FIXE** pour l'année scolaire 2012/2013 le tarif équivalent au coût moyen par élève est fixé à 772,00 € par élève scolarisé uniquement en élémentaire, soit un montant total de 94 184,00 € pour 122 élèves déclarés en décembre 2012,

**DIT** que la participation couvrira les frais de scolarité des élèves dont le responsable légal est domicilié à Epinay-sur-Seine,

**DECIDE** que la subvention sera établie sous forme de mémoire dès lors que l'établissement privé aura transmis une liste à jour des inscrits en élémentaire, validée par l'Inspection de l'Education Nationale,

**PRECISE** que le versement de cette participation interviendra après la tenue du 1<sup>er</sup> conseil d'administration et sur présentation du budget prévisionnel de l'association,

**DIT** que la dépense sera constatée au budget communal.

Ont voté Pour : 38

Contre : 3 Mme MATMATI (+ pouvoir), M. RIGAULT

Abstentions : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir)

### **CM130523 - 9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2013**

**APPROUVE** l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2013 comme suit :

|  |          |
|--|----------|
| P.I.V.O.D 93   | 600,00 € |
| Association des Combattants de l'Union Française – A.C.U.F | 280,00 € |
| Société Philatélique d'Epina-sur-Seine – S.P.E             | 520,00 € |
| Association «Une Luciole dans la nuit»                     | 800,00 € |

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

### **CM130523 – 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC «L'ASSOCIATION DE JUMELAGES D'ÉPINAY – A.J.E.» - ANNÉE 2013**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et «l'Association des Jumelages d'Epina» (A.J.E.) fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'A.J.E. une subvention de 6 100,00 € (Six mille cent euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

### **CM130523 - 11 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION CULTURELLE JEAN JAURÈS – ANNÉE 2013**

**DECIDE** de verser à «l'Association Culturelle Jean Jaurès» une subvention de fonctionnement de 468,00 € (quatre cent soixante huit euros) pour l'année 2013.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 12 – TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES AU POLE MUSICAL D'ORGEMONT, A LA MAISON DU THEATRE ET DE LA DANSE, AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE ET AU CINEMA - SAISON 2013-2014**

**APPROUVE** les tarifs des activités culturelles au Pôle Musical d'Orgemont, à la Maison du Théâtre et de la Danse, au Conservatoire Municipal de Musique et de la Danse et au Cinéma applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 :

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 13 – ADHÉSION DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE À L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA BIODIVERSITÉ URBAINE (O.D.B.U.) DE LA SEINE SAINT-DENIS**

**APPROUVE** la Charte entre l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (O.D.B.U.) de la Seine-Saint-Denis et la Ville d'Epinay-sur-Seine

**AUTORISE** Monsieur le Maire d'Epinay-sur-Seine à signer ladite charte et à adhérer – à titre gracieux – à l'O.D.B.U.

**DESIGNE** Monsieur Patrice KONIECZNY en tant que représentant de la commune au sein du Comité de Suivi de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, et Madame Eugénie PONTHER en tant que représentant suppléant,

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 14 – DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ D'EPINAY-SUR-SEINE À L'OCCASION DU 50ÈME ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE L'ELYSÉE**

**APPROUVE** la déclaration de la municipalité d'Epinay-sur-Seine à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Elysée,

**AUTORISE** Monsieur la Maire à signer ladite déclaration.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 15 – PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE MÉVASSERET TSION - ISRAËL**

**APPROUVE** le protocole de coopération décentralisée avec la Ville de Mevasseret TSION (Israël),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 16 – PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE RAMALLAH – PALESTINE**

**APPROUVE** le protocole de coopération décentralisée avec la Ville de Ramallah (Palestine),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 17 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC MUNICIPAL DES SPORTS PAR LA SOCIÉTÉ ALICE EVÈNEMENTS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION "FAITES DU SPORT"**

**APPROUVE** la convention tripartite pour la mise à disposition du Parc Municipal des Sports, dans le cadre de la manifestation «Faites du Sport», organisée par le C.S.M.E., le Dimanche 30 Juin 2013,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 40

Contre : 3 Mme MATMATI (+ pouvoir), M. RIGault

**CM130523 – 18 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE – ANNÉE 2013**

**DECIDE** d'allouer une subvention à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 1 550,00 € (mille cinq cent cinquante euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 19 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION "PROMOBORAN - 4 HEURES D'EPINAY" - ANNÉE 2013**

**DECIDE** d'allouer une subvention à l'association «Promoboran – 4 heures d'Epinay» pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 5 100,00 € (cinq mille cent euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 40

Contre : 3 Mme MATMATI (uniquement pour le pouvoir), M.CHALLAL (+ pouvoir)

**CM130523 – 20 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE D'ORGEMONT – ANNÉE 2013**

**DECIDE** d'allouer une subvention à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 1 500,00 € (mille cinq cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 21 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION JUDO CLUB D'ORGEMONT – ANNÉE 2013**

**DECIDE** d'allouer une subvention à l'association Judo Club d'Orgemont (J.C.O.) pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 8.000 € (huit mille euros), se répartissant entre 6 500,00 € (six mille cinq cents euros) pour les frais de fonctionnement et 1 500,00 € (mille cinq cents euros) pour le tournoi de fin d'année,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 22 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION TWIRLING CLUB D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2013**

**DECIDE** d'allouer une subvention à l'association Twirling Club d'Epinay-sur-Seine pour l'année 2013 dont le montant s'élève à 400,00 € (quatre cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 23 – DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJET - AXE SANTÉ - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

**DECIDE** l'attribution d'une subvention municipale au porteur de projet pour l'année 2013 comme suit :

| <b>Porteurs de projets</b> | <b>Intitulé de l'action</b> | <b>Coût total</b> | <b>Ville</b> | <b>ACSE-CUCS</b> |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------|------------------|
| Collège Jean Vigo          | Rallye Prévention           | 1 200             | <b>300</b>   | 900              |
| Total                      |                             | 1 200             | <b>300</b>   | 900              |

**DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*



**CM130523 – 24 – DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJET - AXE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET CITOYENNETÉ - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

**DECIDE** l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2013 comme suit :

| Porteurs de projets             | Intitulé de l'action                 | Coût total de l'action | Contributeurs |           |                   |        |        |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------|---------------|-----------|-------------------|--------|--------|
|                                 |                                      |                        | Ville         | ACSE-CUCS | Droit Commun Etat | Région | Autres |
| AFBE                            | Diversité culturelle                 | 12 500                 | <b>1900</b>   | 3 000     | 2 800             | 1 000  | 3 800  |
|                                 | Parole de femmes                     | 5 000                  | <b>1 000</b>  | 1 500     |                   | 1 000  | 1 500  |
| AADEF                           | Soutien à la parentalité             | 12 000                 | <b>4 500</b>  | 5 350     |                   |        | 2 150  |
| CIDFF                           | Permanence d'accès au droit          | 17 200                 | <b>4 200</b>  | 4 400     |                   | 8 600  |        |
| Sauvegarde de Seine-Saint-Denis | Aide Parentale pour l'Accès au droit | 5 850                  | <b>1 800</b>  | 2 000     |                   | 2 050  |        |
| SOS Victimes                    | Permanence d'aide aux victimes       | 15 800                 | <b>4 200</b>  | 4 200     |                   | 7 400  |        |

|                       |                            |                |               |               |              |               |               |
|-----------------------|----------------------------|----------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| AAJFB                 | Permanence juridique       | 12 270         | <b>4 700</b>  | 6 000         |              | 520           | 1 050         |
|                       | Education à la citoyenneté | 5 710          | <b>1 000</b>  | 3 500         |              | 1 000         | 210           |
| Quelle heure est-il ? | Regards de Femme           | 9 000          | <b>1 500</b>  |               |              | 2 000         | 5 500         |
| Lycée Jacques Feyder  | Conduites à risques        | 6 700          | <b>1 500</b>  | 1 500         | 2 200        |               | 1 500         |
| <b>Total</b>          |                            | <b>102 030</b> | <b>26 300</b> | <b>31 450</b> | <b>5 000</b> | <b>23 570</b> | <b>15 710</b> |

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 25 – DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJET - AXE EDUCATION - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE**

| Porteurs de projets          | Intitulé de l'action  | Coût total | Contributions |           |                   |                 |        |
|------------------------------|---|------------|---------------|-----------|-------------------|-----------------|--------|
|                              |   |            | VILLE         | ACSE CUCS | Droit Commun Etat | Conseil Général | Autres |
| Collège Roger Martin du Gard | Rencontres d'auteurs (élémentaires + maternelles)               | 8 200      | <b>2 200</b>  | 6 000     |                   |                 |        |
|                              | Remise de prix  | 1 900      | <b>400</b>    | 1 300     | 200               |                 |        |
| Collège Evariste Gallois     | Parcours de lecteurs, rencontres d'auteurs, ateliers d'écriture | 4 600      | <b>1 000</b>  | 3 600     |                   |                 |        |
|                              | Remise de prix  | 1 200      | <b>400</b>    | 800       |                   |                 |        |
| Collège Robespierre          | Rencontres d'auteurs  | 4 600      | <b>1 000</b>  | 3 600     |                   |                 |        |

| Porteurs de projets                  | Intitulé de l'action                              | Coût total | Contributions |           |                   |                 |        |
|--------------------------------------|---|------------|---------------|-----------|-------------------|-----------------|--------|
|                                      |   |            | VILLE         | ACSE CUCS | Droit Commun Etat | Conseil Général | Autres |
| Collège Jean Vigo                    | Rencontres d'auteurs, ateliers d'écriture         | 4 600      | <b>1 000</b>  | 3 600     |                   |                 |        |
|                                      | Prévention de l'illettrisme                       | 1 500      | <b>300</b>    | 1 200     |                   |                 |        |
|                                      | Remise de prix                                    | 1 500      | <b>500</b>    | 1 000     |                   |                 |        |
| A.F.B.E.                             | Education à l'altérité à travers le conte         | 6 200      | <b>500</b>    | 2 200     |                   |                 | 3 500  |
| Association les petits débrouillards | En route pour les sciences dans le cadre scolaire | 10 000     | <b>2 000</b>  | 8 000     |                   |                 |        |
| Coups de pouce                       | Les p'tits malins                                 | 6 588      | <b>600</b>    | 2 400     |                   |                 | 3 588  |
| <b>TOTAL</b>                         |   | 50 888     | <b>9 900</b>  | 33 700    | 200               |                 | 7 088  |

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 26 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT" - ANNEE 2013**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association "Maison du Commerce et de l'Artisanat" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune pour 2013,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2013 à 17 200,00 € (dix sept mille deux cents euros),

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 27 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION EPINAY DYNAMIQUES ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2013**

**APPROUVE** la convention entre la Ville et l'Association Epinay Dynamiques fixant les objectifs communs ainsi que la contribution matérielle et financière de la commune pour l'année 2013,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2013 à 7 800,00 € (sept mille huit cent euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 28 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LOGIS" - ANNÉE 2013**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association "LOGIS" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2013,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2013 à 8 000 € (huit mille euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 29 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE «ECOUTER, DÉVELOPPER, VIVRE LIBRE, ORIENTER (E.D.V.O.)» - ANNÉE 2013**

**APPROUVE** la convention avec l'Association nationale «E.D.V.O.»,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention s'élevant pour l'année 2013 à 3 720,00 €,

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 30 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION «AMBIANCE» - ANNÉE 2013**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Association "AMBIANCE",

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 84 273,00 € équivalent à une subvention de fonctionnement de 18 273,00 € et à la valorisation du personnel mis à disposition de 66 000,00 €. Les 66 000,00 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes,

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 31 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATION "LES ENFANTS HANDICAPÉS ET LEURS AMIS" - ANNÉE 2013**

**FIXE** le montant de la subvention pour 2013 à 2 270,00 € (deux mille deux cent soixante-dix euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 32 – FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS**

**APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 351 000,00 € par la ville d'Epinay-sur-Seine à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour l'amélioration des espaces publics situées sur son territoire.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal,

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 33 – ANNULATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**DECIDE** le versement de l'indemnité mentionnée à l'article 8 de la délibération du 17 décembre 2009 sus visée aux Conseillers municipaux listés ci-dessous :

- Jean-Pierre LEROY
- Christian FARRAGUT
- Hinda MHEBIK
- Thierry BOURCIER
- Alain LOCRA Y
- Ghislaine COHEN
- Marie-Hélène TABOUREAU
- Jocelyn OBERTAN
- Catherine TOULLEC
- Daniel GUY
- Jean-Pierre LESKO
- Gaëlle DE MOURA
- Jean-François KOUMOU
- Bernadette CROS
- Anne ROUDAUT
- Yannick TRIGANCE
- Madjid CHALLAL
- Martine MATMATI
- Batama DOUMBIA
- Daniel RIGAULT
- Ghislaine CAILLEUX
- Pierre Franklin TAVARES

**DIT** que la valeur de cette indemnité suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique,

**DIT** que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 43

*Favorable à l'unanimité*

**CM130523 – 34 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

**PREND ACTE** des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n° 2340 au 2346 – 2348 – 2350 au 2354 – 2356 au 2357 - 2359 au 2362 – 2364 – 2367 au 2369,

**CM130523 – 35 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**PREND ACTE** des décisions prises en février et mars 2013 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,